

100065802
BLA/CMA

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE VINGT ET UN FÉVRIER**

**A PARIS (75007), 54, rue de Varenne, au siège de l'Office Notarial, ci-après nommé,
Maître Benjamin LATIL, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à PARIS, 54, rue de Varenne,**

A REÇU le présent acte contenant MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE

A l'effet de :

Subdiviser le lot de copropriété numéro 1010 en deux nouveaux lots de copropriété numéros 1472 et 1473.

A la requête de :

La Société dénommée **VETA**, Société civile immobilière au capital de 1.193.994,00 €, dont le siège est à SAINT-DENIS (97400), 73 rue LA BOURDONNAIS, identifiée au SIREN sous le numéro 330 073 214 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-DENIS.

Représentée à l'acte par Monsieur Clément RICHARD, collaborateur en l'étude du notaire soussigné, demeurant professionnellement à PARIS (75007), 54 rue de Varenne, spécialement habilité à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 8 août 2019, dont une copie demeure annexée aux présentes.

EXPOSE PREALABLE

I. DESIGNATION GENERALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Les présentes s'appliquent à une construction édifée sur un terrain situé à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT, 92 Rue Saint-Lazare

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	0058	92 RUE SAINT-LAZARE	00 ha 20 a 09 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé.

Etat descriptif de division originale

L'ENSEMBLE IMMOBILIER est régi par deux actes :

Un premier acte établi sous signature privée PARIS, du 11 mars 1976, déposé au rang des minutes de Maître Marcel BRISSE notaire à MEUDON aux termes d'un acte en date du 11 mars 1976, publié au service de la publicité foncière de PARIS 3 le 2 août 1976, volume 1687 numéro 1.

Lequel acte contient le placement de l'ensemble immobilier sur le statut de la copropriété ainsi que la désignation complète de cet ensemble immobilier avec référence au Nivellement Général de la France – N.G.F., indication de moyens de desserte par escaliers, ascenseurs, escalators, rampes, la composition de chacun des niveaux, sa décomposition en 466 lots numérotés de 1 à 466.

Un deuxième acte reçu par Maître Marcel BRISSE, notaire à MEUDON le 5 juillet 1976, publié au service de la publicité foncière de PARIS 3 le 2 août 1976, volume 1688, numéro 1.

Ledit acte contenant :

- Rectification de la désignation contenue dans la vente par SARD S.A.R.L à la S.C.I. SAINT LAZARE reçue par l'Office notarial de MEUDON le 15 janvier 1976
- Annulation des lots 1 à 466 créés par l'acte du 11 mars 1976 susvisé - Établissement d'un état descriptif de division en volumes sans affectation de millièmes entre S.N.C.F. et S.C.I. SAINT LAZARE, portant création de deux lots numéros 500, propriété de S.N.C.F. et 501, propriété de la S.C.I. SAINT LAZARE
- Annulation du lot 501 et son remplacement par 466 lots numérotés de 1001 à 1466 ayant les mêmes consistances et spécifications que les lots 1 à 466 créés par l'acte du 11 mars 1976 précité.

La répartition des tantièmes était alors exprimée en cent millièmes (100 000^{èmes}).

Modificatifs à l'état descriptif de division originale

Lesdits actes modifiés, savoir :

1°/ Aux termes d'un acte reçu par Maître Marcel BRISSE, notaire à MEUDON le 6 avril 1978, publié au service de la publicité foncière de PARIS 3 le 8 mai 1978, volume 2223, numéro 3. *Ledit acte portant suppression du lot 1001 remplacé par les lots 1467 et 1468. Les tantièmes de copropriété sont demeurés inchangés.*

2°/ Aux termes du dépôt de procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires en date du 25 mars 1987, déposé au rang des minutes de Maître Philippe HERBERT, notaire à PARIS le 29 décembre 1987, suivi d'un acte rectificatif en date du 3 juillet 1989, tous deux publiés au service de la publicité foncière de PARIS 3 le 12 septembre 1989, volume 1989P, numéro 5410. *Ledit procès-verbal autorisant aux propriétaires des lots 1129, 1193 et 1467 de procéder à divers travaux. Les tantièmes de copropriété sont demeurés inchangés.*

3°/ Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques SAPIN, notaire à SAUZE VAUSSAIS le 10 octobre 2008, publié au service de la publicité foncière de PARIS 3 le 16 octobre 2008, volume 2008P, numéro 5818. *Ledit acte contenant création du lot 1469.*

Suivi d'un acte rectificatif et complémentaire au modificatif susvisé, établi aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques SAPIN, notaire à SAUZE VAUSSAIS le 22 février 2017, publié au service de la publicité foncière de PARIS 3 le 8 mars 2017, volume 2017P, numéro 1158. *Ledit acte contenant réunion des lots 1138,*

1139 et 1469 pour former le lot 1170. La répartition des tantièmes était alors exprimée en cent mille deux cent trente-cinquième (100 235^{èmes}).

4°/ Aux termes d'un acte reçu par Maître Félix ALTMANN, notaire à PARIS le 13 décembre 2017, publié au service de la publicité foncière de PARIS 3 le 22 décembre 2017, volume 2017P, numéro 6552. *Ledit acte contenant création du lot 1471 par prélèvement sur parties communes. La répartition des tantièmes est alors exprimée en cent mille deux cent quatre-vingt deuxièmes (100 282^{èmes}).*

L'état descriptif est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après.

III. DECISION D'ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES DE MODIFIER L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le propriétaire entendant modifier le lot numéro 1010 afin de le subdiviser en deux lots portant respectivement les numéros 1472 et 1473, le projet de modificatif à l'état descriptif de division objets des présentes a été préalablement autorisé aux termes de l'Assemblée Générale annuelle du syndicat des copropriétaires de l'ENSEMBLE IMMOBILIER en date du 20 février 2019, et approuvé à la majorité de l'article 26 de la loi numéro 65-557 du 10 juillet 1965 (résolution n°24).

Demeurent annexés aux présentes :

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des copropriétaires en date du 20 février 2019 ;
- Une copie des travaux du Cabinet de géomètre expert de QUENETAIN, dont le siège est situé à PARIS (75015), 1, rue Tiphaine ;

IV. DECLARATION DU REQUERANT

Le requérant déclare, qu'à sa connaissance :

- L'assemblée générale visée ci-dessus a été régulièrement convoquée ;
- Le procès-verbal de cette assemblée générale a été régulièrement notifié à chacun des copropriétaires ;
- Aucun recours contre les résolutions de cette assemblée générale n'a été signifié ou adressé dans le délai légal au syndicat ;
- Les résolutions de cette assemblée générale sont, à ce jour, définitives.

En outre, il est ici indiqué en tant que de besoin que la présente division n'entre pas dans le cadre des interdictions prévues aux trois premiers alinéas de l'article L 111-6-1 du Code de la construction et de l'habitation, savoir :

- toute division par appartements d'immeubles qui sont frappés d'une interdiction d'habiter ou d'un arrêté de péril, ou sont déclarés insalubres, ou comportent pour le quart au moins de leur superficie totale des logements loués ou occupés classés dans la catégorie IV visée par la loi numéro 48-1360 du 1er septembre 1948 ;
- toute division par appartements d'immeuble de grande hauteur à usage d'habitation ou à usage professionnel ou commercial et d'habitation dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné lieu à un avis défavorable de l'autorité compétente ou à des prescriptions qui n'ont pas été exécutées.
- toute division d'immeuble en vue de créer des locaux à usage d'habitation d'une superficie et d'un volume habitables inférieurs respectivement à 14 m² et à 33 m³, les installations ou pièces communes mises à disposition des locaux à usage d'habitation nés de la division n'étant pas comprises dans le calcul de la superficie et du volume desdits locaux, ou qui ne sont pas pourvus d'une installation d'alimentation en eau potable, d'une installation d'évacuation des eaux usées ou d'un accès à la fourniture de courant électrique, ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics amiante en application de l'article L 1311-1 du Code de la santé publique et d'une appréciation du

risque de saturnisme lorsque l'immeuble est soumis aux dispositions de l'article L 1334-5 du même Code.

CELA EXPOSE

il est procédé à la MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION objet des présentes.

SUBDIVISION DU LOT DE COPROPRIETE NUMERO 1010 EN DEUX NOUVEAUX LOTS DE COPROPRIETE NUMEROS 1472 ET 1473

Conformément à ce qui a été décidé lors de l'Assemblée Générale annuelle des copropriétaires en date du 20 février 2019 visée ci-dessus, il est procédé à la subdivision du lot de copropriété numéro 1010 en deux nouveaux lots de copropriété numéros 1472 et 1473.

Le tout conformément au projet de modificatif d'état descriptif de division établi par le Cabinet de géomètre expert de QUENETAIN, dont le siège est situé à PARIS (75015), 1, rue Tiphaine.

Suppression du lot de copropriété numéro 1010 appartenant à la Société dénommée VETA

Lot numéro mille dix (1010)

Au rez-de-chaussée, avec façade et accès sur la galerie marchande, un local n°10 à usage commercial.

Et les trois mille sept-cent cinquante et un /cent mille deux cent quatre-vingt-deuxièmes (3751/100282 èmes) des parties communes générales

Effet relatif

Acquisition, avec d'autres lots, suivant acte reçu par Maître CLARIS notaire à PARIS le 2 juin 1986, publié au service de la publicité foncière de PARIS 3 le 9 juillet 1986, volume 1986P, numéro 3702.

Remplacé par les nouveaux lots de copropriété numéros 1472 et 1473 dont la désignation est la suivante :

Lot numéro mille quatre cent soixante-douze (1472)

Au rez-de-chaussée, un LOCAL COMMERCIAL comprenant un espace commercial et un water-closet.

Et les mille huit cent trois /cent mille deux cent quatre-vingt-deuxièmes (1803/100282 èmes) des parties communes générales

Lot numéro mille quatre cent soixante-treize (1473)

Au rez-de-chaussée, un LOCAL COMMERCIAL comprenant un espace de bureau, avec accueil, réserve et water-closet.

Et les mille neuf cent quarante-huit /cent mille deux cent quatre-vingt-deuxièmes (1948/100282 èmes) des parties communes générales

Ladite division n'entraîne pas de modification des tantièmes généraux de copropriété.

Suite à cette opération, il a été dressé le tableau modificatif ci-après :

Tableau modificatif pour les charges générales

N° de lot	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature du lot	Tantièmes exprimés en 100 282 ^{ème}	Désignation des lots
1010	UNIQ	-	RDC	Local n°10 à usage commercial	3 751	divisé en lots 1472-1473 SUPPRIME
1472	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	1 803	Partie du lot 1010
1473	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	1 948	Partie du lot 1010

Tableau modificatif pour les charges spéciales d'eau chaude

N° de lot	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature du lot	Tantièmes exprimés en 1 000 ^{ème}	Désignation des lots
1010	UNIQUE	-	RDC	Local n°10 à usage commercial	262	divisé en lots 1472-1473 SUPPRIME
1472	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	126	Partie du lot 1010
1473	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	136	Partie du lot 1010

Tableau modificatif pour les charges spéciales de gardiennage

N° de lot	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature du lot	Tantièmes exprimés en 1 000 000 ^{èmes}	Désignation des lots
1010	UNIQUE	-	RDC	Local n°10 à usage commercial	23 815	divisé en lots 1472-1473 SUPPRIME
1472	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	11 447	Partie du lot 1010
1473	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	12 368	Partie du lot 1010

Tableau modificatif pour les charges spéciales de commerce

N° de lot	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature du lot	Tantièmes exprimés en 1 000 000 ^{èmes}	Désignation des lots
1010	UNIQUE	-	RDC	Local n°10 à usage commercial	141 084	divisé en lots 1472-1473 SUPPRIME
1472	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	67 815	Partie du lot 1010
1473	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	73 269	Partie du lot 1010

NOUVEL ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

TABLEAU RECAPITULATIF DEFINITIF

Le nouvel état descriptif est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément aux articles 71-1 et suivants du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière.

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1002	UNIQUE	-	RDC	Local n°2 à usage commercial	1 604
1003	UNIQUE	-	RDC	Local n°3 à usage commercial	1 255
1004	UNIQUE	-	RDC	Local n°4 à usage commercial	1 983
1005	UNIQUE	-	RDC	Local n°5 à usage commercial	893
1006	UNIQUE	-	RDC	Local n°6 à usage commercial	1 860
1007	UNIQUE	-	RDC	Local n°7 à usage commercial	1 136
1008	UNIQUE	-	RDC	Local n°8 à usage commercial	4 203
1009	UNIQUE	-	RDC 1er sous-sol Ht	Local n°9 à usage commercial Réserve	1 545
1011	UNIQUE	A2	RDC 1er	Hall d'entrée Local à usage de bureaux	4 709
1012	UNIQUE	-	2ème	Appartement	471
1013	UNIQUE	A1	2ème	Studio	386
1014	UNIQUE	A1	2ème	Studio	313
1015	UNIQUE	A1	2ème	Studio	305
1016	UNIQUE	A1	2ème	Studio	347
1017	UNIQUE	A1	2ème	Débarras n°1	17
1018	UNIQUE	A1	2ème	Débarras n°2	17
1019	UNIQUE	A1	2ème	Débarras n°3	23
1020	UNIQUE	A1	2ème	Appartement	754
1021	UNIQUE	A1	2ème	Studio	387
1022	UNIQUE	A1	3ème	Appartement	479
1023	UNIQUE	A1	3ème	Studio	393
1024	UNIQUE	A1	3ème	Studio	318
1025	UNIQUE	A1	3ème	Studio	310
1026	UNIQUE	A1	3ème	Studio	353
1027	UNIQUE	A1	3ème	Débarras n°1	17
1028	UNIQUE	A1	3ème	Débarras n°2	17
1029	UNIQUE	A1	3ème	Débarras n°3	23
1030	UNIQUE	A1	3ème	Appartement	779
1031	UNIQUE	A1	3ème	Studio	394
1032	UNIQUE	A1	4ème	Appartement	487
1033	UNIQUE	A1	4ème	Studio	399
1034	UNIQUE	A1	4ème	Studio	323
1035	UNIQUE	A1	4ème	Studio	315

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1036	UNIQUE	A1	4ème	Studio	359
1037	UNIQUE	A1	4ème	Débarras n°1	17
1038	UNIQUE	A1	4ème	Débarras n°2	17
1039	UNIQUE	A1	4ème	Débarras n°3	23
1040	UNIQUE	A1	4ème	Appartement	779
1041	UNIQUE	A1	4ème	Studio	400
1042	UNIQUE	A1	5ème	Appartement	497
1043	UNIQUE	A1	5ème	Studio	406
1044	UNIQUE	A1	5ème	Studio	328
1045	UNIQUE	A1	5ème	Studio	320
1046	UNIQUE	A1	5ème	Studio	371
1047	UNIQUE	A1	5ème	Appartement	681
1048	UNIQUE	A1	5ème	Studio	279
1049	UNIQUE	A1	6ème	Appartement	470
1050	UNIQUE	A1	6ème	Studio	412
1051	UNIQUE	A1	6ème	Studio	333
1052	UNIQUE	A1	6ème	Studio	325
1053	UNIQUE	A1	6ème	Studio	377
1054	UNIQUE	A1	6ème	Appartement	490
1055	UNIQUE	A1	6ème	Studio	267
1056	UNIQUE	A1	7ème	Appartement	477
1057	UNIQUE	A1	7ème	Studio	419
1058	UNIQUE	A1	7ème	Studio	339
1059	UNIQUE	A1	7ème	Studio	330
1060	UNIQUE	A1	7ème	Studio	383
1061	UNIQUE	A1	7ème	Appartement	497
1062	UNIQUE	A1	7ème	Studio	271
1063	UNIQUE	A1	8ème	Appartement	485
1064	UNIQUE	A1	8ème	Studio	443
1065	UNIQUE	A1	8ème	Studio	354
1066	UNIQUE	A1	8ème	Studio	414
1067	UNIQUE	A1	8ème	Appartement	513
1068	UNIQUE	A1	8ème	Studio	276

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1069	UNIQUE	B	1er	Studio	375
1070	UNIQUE	B	1er	Studio	270
1071	UNIQUE	B	1er	Appartement	484
1072	UNIQUE	B	2ème	Studio	384
1073	UNIQUE	B	2ème	Studio	279
1074	UNIQUE	B	2ème	Appartement	500
1075	UNIQUE	B	3ème	Studio	386
1076	UNIQUE	B	3ème	Studio	284
1077	UNIQUE	B	3ème	Appartement	509
1078	UNIQUE	B	4ème	Studio	388
1079	UNIQUE	B	4ème	Studio	288
1080	UNIQUE	B	4ème	Appartement	517
1081	UNIQUE	B	5ème	Studio	390
1082	UNIQUE	B	5ème	Studio	293
1083	UNIQUE	B	5ème	Appartement	526
1084	UNIQUE	B	6ème	Studio	392
1085	UNIQUE	B	6ème	Studio	297
1086	UNIQUE	B	6ème	Appartement	534
1087	UNIQUE	B	7ème	Studio	393
1088	UNIQUE	B	7ème	Studio	302
1089	UNIQUE	B	7ème	Appartement	542
1090	UNIQUE	Priv C2	RDC 1er	Hall d'entrée Local à usage de bureaux	3 532
1091	UNIQUE	C1	2ème	Appartement	590
1092	UNIQUE	C1	2ème	Appartement	413
1093	UNIQUE	C1	2ème	Studio	404
1094	UNIQUE	C1	2ème	Appartement	434
1095	UNIQUE	C1	2ème	Appartement	428
1096	UNIQUE	C1	2ème	Studio	350
1097	UNIQUE	C1	3ème	Appartement	600
1098	UNIQUE	C1	3ème	Appartement	420
1099	UNIQUE	C1	3ème	Studio	410
1100	UNIQUE	C1	3ème	Appartement	441
1101	UNIQUE	C1	3ème	Appartement	435

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1102	UNIQUE	C1	3ème	Studio	355
1103	UNIQUE	C1	4ème	Appartement	609
1104	UNIQUE	C1	4ème	Appartement	426
1105	UNIQUE	C1	4ème	Studio	417
1106	UNIQUE	C1	4ème	Appartement	448
1107	UNIQUE	C1	4ème	Appartement	442
1108	UNIQUE	C1	4ème	Studio	362
1109	UNIQUE	C1	5ème	Appartement	619
1110	UNIQUE	C1	5ème	Appartement	433
1111	UNIQUE	C1	5ème	Studio	424
1112	UNIQUE	C1	5ème	Appartement	456
1113	UNIQUE	C1	5ème	Appartement	449
1114	UNIQUE	C1	5ème	Studio	368
1115	UNIQUE	C1	6ème	Appartement	629
1116	UNIQUE	C1	6ème	Appartement	440
1117	UNIQUE	C1	6ème	Studio	430
1118	UNIQUE	C1	6ème	Appartement	463
1119	UNIQUE	C1	6ème	Appartement	457
1120	UNIQUE	C1	6ème	Studio	374
1121	UNIQUE	C1	7ème	Appartement	638
1122	UNIQUE	C1	7ème	Appartement	446
1123	UNIQUE	C1	7ème	Studio	437
1124	UNIQUE	C1	7ème	Appartement	470
1125	UNIQUE	C1	7ème	Appartement	464
1126	UNIQUE	C1	7ème	Studio	380
1127	UNIQUE	C1	8ème	Appartement	946
1128	UNIQUE	C1	8ème	Appartement	863
1129	UNIQUE	2, 3, 4 & 5	RDC 1er Sous-sol Ht 2ème Sous-sol Ht	Hall d'entrée Locaux techniques Local à usage de bureaux	4 662
1130	UNIQUE	6	1er Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°1	61
1131	UNIQUE	6	1er Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°2	61
1132	UNIQUE	6	1er Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°3	61
1133	UNIQUE	6	1er Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°4	65

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1134	UNIQUE	6	1er Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°5	65
1135	UNIQUE	6	1er Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°1	59
1136	UNIQUE	6	1er Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°2	59
1137	UNIQUE	6	1er Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°3	59
1140	UNIQUE	7	1er Sous-sol Bas	Local n°13 à usage commercial	896
1141	UNIQUE	7	1er Sous-sol Bas	Local n°14 à usage commercial	722
1142	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°1	8
1143	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°2	11
1144	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°3	10
1145	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°4	10
1146	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°5	8
1147	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°6	11
1148	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°7	10
1149	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°8	10
1150	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°9	9
1151	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°10	10
1152	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°11	8
1153	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°12	13
1154	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°13	9
1155	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°14	8
1156	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°15	8
1157	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°16	13
1158	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°17	10
1159	UNIQUE	1	2ème Sous-sol Ht	Cave n°18	16
1160	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°1	65
1161	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°2	61
1162	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°3	61
1163	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°4	61
1164	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°1	59
1165	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°2	59
1166	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°3	59
1167	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°4	61
1168	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°5	61

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1169	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°6	61
1170	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°7	61
1171	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°8	61
1172	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°9	61
1173	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Double emplacement de stationnement n°10 et 10bis	78
1174	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°11	61
1175	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°12	61
1176	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°13	61
1177	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°14	61
1178	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°15	61
1179	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°16	61
1180	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°17	61
1181	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°18	61
1182	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°19	61
1183	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°20	61
1184	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°21	61
1185	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°22	61
1186	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°23	56
1187	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°24	61
1188	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°25	61
1189	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°26	61
1190	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°27	61
1191	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°28	61
1192	UNIQUE	6	2ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°29	61
1193	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Local technique	20
1194	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°1	7
1195	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°2	7
1196	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°3	7
1197	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°4	8
1198	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°5	8
1199	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°6	8
1200	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°7	8
1201	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°8	8

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1202	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°9	7
1203	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°10	8
1204	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°11	7
1205	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°12	9
1206	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°13	7
1207	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°14	9
1208	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°15	8
1209	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°16	8
1210	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°17	8
1211	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°18	9
1212	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°19	8
1213	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°20	9
1214	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°21	9
1215	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°22	10
1216	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°23	9
1217	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°24	9
1218	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°25	9
1219	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°26	10
1220	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°27	8
1221	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°28	8
1222	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°29	10
1223	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°30	9
1224	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°31	9
1225	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°32	10
1226	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°33	10
1227	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°34	8
1228	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°35	8
1229	UNIQUE	1	3ème Sous-sol Ht	Cave n°36	7
1230	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°1 & 2	93
1231	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°3 & 4	93
1232	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°5 & 6	93
1233	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°7	61
1234	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°8	61

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1235	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°9	61
1236	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°10	61
1237	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°11	63
1238	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°12	61
1239	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°13	61
1240	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°14	61
1241	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°15	61
1242	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°16	61
1243	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°17	61
1244	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°18	63
1245	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°19	61
1246	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°20	61
1247	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°21	61
1248	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°22	61
1249	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°23	61
1250	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°24	61
1251	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°25	61
1252	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°26	65
1253	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°27	61
1254	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°28	61
1255	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°29	61
1256	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°1	59
1257	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°2	59
1258	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°3	59
1259	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°4	61
1260	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°5	61
1261	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°6	61
1262	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°7	61
1263	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°8	61
1264	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°9	61
1265	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Double emplacement de stationnement n°10& 10bis	78
1266	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°11	61
1267	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°12	61

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1268	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°13	61
1269	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°14	61
1270	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°15	61
1271	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°16	61
1272	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°17	61
1273	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°18	61
1274	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°19	61
1275	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°20	61
1276	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°21	61
1277	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°22	61
1278	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°23	56
1279	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°24	61
1280	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°25	61
1281	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°26	61
1282	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°27	61
1283	UNIQUE	1 & 6	3ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°28	61
1284	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°29	61
1285	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°1	8
1286	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°2	8
1287	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°3	7
1288	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°4	12
1289	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°5	8
1290	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°6	8
1291	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°7	8
1292	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°8	8
1293	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°9	8
1294	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°10	7
1295	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°11	8
1296	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°12	7
1297	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°13	9
1298	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°14	7
1299	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°15	9
1300	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°16	8

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1301	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°17	8
1302	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°18	8
1303	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°19	9
1304	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°20	8
1305	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°21	9
1306	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°22	9
1307	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°23	10
1308	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°24	9
1309	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°25	9
1310	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°26	9
1311	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°27	10
1312	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°28	8
1313	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°29	8
1314	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°30	10
1315	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°31	9
1316	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°32	9
1317	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°33	10
1318	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°34	10
1319	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°35	8
1320	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°36	8
1321	UNIQUE	1	4ème Sous-sol Ht	Cave n°37	7
1322	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°1 & 2	93
1323	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°3 & 4	93
1324	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°5 & 6	93
1325	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°7	61
1326	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°8	61
1327	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°9	61
1328	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°10	61
1329	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°11	63
1330	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°12	61
1331	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°13	61
1332	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°14	61
1333	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°15	61

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1334	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°16	61
1335	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°17	61
1336	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°18	63
1337	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°19	61
1338	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°20	61
1339	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°21	61
1340	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°22	61
1341	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°23	61
1342	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°24	61
1343	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°25	61
1344	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°26	65
1345	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°27	61
1346	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°28	61
1347	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°29	61
1348	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°1	59
1349	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°2	59
1350	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°3	59
1351	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°4	61
1352	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°5	61
1353	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°6	61
1354	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°7	61
1355	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°8	61
1356	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°9	61
1357	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Double emplacement de stationnement n°10 et 10bis	78
1358	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°11	61
1359	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°12	61
1360	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°13	61
1361	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°14	61
1362	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°15	61
1363	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°16	61
1364	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°17	61
1365	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°18	61
1366	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°19	61

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1367	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°20	61
1368	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°21	61
1369	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°22	61
1370	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°23	56
1371	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°24	61
1372	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°25	61
1373	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°26	61
1374	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°27	61
1375	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°28	61
1376	UNIQUE	1 & 6	4ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°29	61
1377	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°1 & 2	93
1378	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°3 & 4	93
1379	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°5 & 6	93
1380	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°7	61
1381	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°8	61
1382	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°9	61
1383	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°10 & 11	93
1384	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Double emplacement de stationnement n°12 & 13	97
1385	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°14	61
1386	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°15	61
1387	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°16	61
1388	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°17	61
1389	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°18	61
1390	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°19	61
1391	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°20	63
1392	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°21	61
1393	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°22	61
1394	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°23	61
1395	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°24	61
1396	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°25	61
1397	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°26	61
1398	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°27	61
1399	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°28	65

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1400	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°29	61
1401	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°30	61
1402	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Ht	Emplacement de stationnement n°31	61
1403	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°1	59
1404	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°2	59
1405	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°3	59
1406	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°4	61
1407	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°5	61
1408	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°6	61
1409	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°7	61
1410	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°8	61
1411	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°9	61
1412	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°10	61
1413	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°11	61
1414	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Double emplacement de stationnement n°12 & 12bis	78
1415	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°13	61
1416	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°14	61
1417	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°15	61
1418	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°16	61
1419	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°17	61
1420	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°18	61
1421	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°19	61
1422	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°20	61
1423	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°21	61
1424	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°22	61
1425	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°23	61
1426	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°24	61
1427	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°25	56
1428	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°26	61
1429	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°27	61
1430	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°28	61
1431	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°29	61
1432	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°30	61

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1433	UNIQUE	1 & 6	5ème Sous-sol Bas	Emplacement de stationnement n°31	61
1434	UNIQUE	-	RDC	Local	227
1435	UNIQUE	-	RDC	Vitrine n°1	6
1436	UNIQUE	-	RDC	Vitrine n°2	6
1437	UNIQUE	-	RDC	Vitrine n°3	6
1438	UNIQUE	-	RDC	Vitrine n°4	6
1439	UNIQUE	-	RDC	Vitrine n°5	6
1440	UNIQUE	-	RDC	Vitrine n°6	6
1441	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°7	3
1442	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°8	3
1443	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°9	3
1444	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°10	3
1445	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°11	3
1446	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°12	3
1447	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°13	3
1448	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°14	3
1449	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°15	3
1450	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°16	3
1451	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°17	3
1452	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°18	3
1453	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°19	3
1454	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°20	3
1455	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°21	3
1456	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°22	3
1457	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°23	3
1458	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°24	3
1459	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°25	3
1460	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°26	3
1461	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°27	3
1462	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°28	3
1463	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°29	3
1464	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°30	3
1465	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°31	3

LOT	BAT	ESC	ETAGE	NATURE	TANTIEMES
1466	UNIQUE	-	RDC	Emplacement publicitaire n°32	3
1467	UNIQUE	-	RDC	Local à usage commercial n°A	494
1468	UNIQUE	-	RDC 1er Sous-sol Ht	Local à usage commercial n°B Réserve	4 021
1470	UNIQUE	7	1er Sous-sol Bas	Local à usage commercial	2 232
1471	UNIQUE	-	RDC	Local	47
1472	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	1 803
1473	UNIQUE	-	RDC	Local commercial	1 948

TOTAL DES TANTIEMES					100 282
----------------------------	--	--	--	--	----------------

Une copie des plans des lots des copropriétés créées demeure annexée aux présentes.

DISPOSITIONS DIVERSES - CLOTURES

GARANTIE HYPOTHECAIRE

Un état hypothécaire délivré le 28 juin 2019 et certifié à la date du 27 juin 2019 ne révèle aucune inscription.

Ledit état hypothécaire ayant été renouvelé le 16 janvier 2020.

Le **REQUERANT** déclare que la situation hypothécaire est identique à la date de ce jour et n'est susceptible d'aucun changement.

IMMATRICULATION DU SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES

L'article L 711-1 du Code de la construction et de l'habitation institue un registre auquel sont immatriculés les syndicats de copropriétaires définis à l'article 14 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, qui administrent des immeubles à destination partielle ou totale d'habitation.

Cette disposition est applicable à compter du, savoir :

- 31 décembre 2016, pour les syndicats de copropriétaires comportant plus de 200 lots ainsi que pour les syndicats de copropriétaires des immeubles neufs ou des immeubles mis en copropriété,
- 31 décembre 2017, pour les syndicats de copropriétaires comportant plus de 50 lots,
- 31 décembre 2018, pour les autres syndicats de copropriétaires.

Le syndicat des copropriétaires est immatriculé sous le numéro AA0-589-747.

FRAIS

Les frais sont supportés par le requérant.

TAXE DE PUBLICITE FONCIERE

La taxe de publicité foncière de 125 euros sera perçue à l'occasion de la publication des présentes.

CONTRIBUTION DE SECURITE IMMOBILIERE

En fonction des dispositions de l'acte à publier au fichier immobilier, la contribution de sécurité immobilière s'élève à la somme de 30€.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent modificatif sera publié au service de la publicité foncière de PARIS 3 conformément à la loi du 10 juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

POUVOIRS POUR PUBLICITE FONCIERE

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à nécessaires à tout notaire ou à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

INFORMATION DU SYNDIC

Une copie de l'acte sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au syndic de la copropriété.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sans renvoi

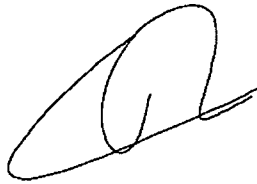
Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, le requérant a certifié exactes les déclarations le concernant, avant d'apposer sa signature sur tablette numérique.

Puis le notaire, qui a recueilli l'image de la signature manuscrite, a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

M. RICHARD Clément
agissant en qualité de
représentant a signé

à PARIS 07
le 21 février 2020



et le notaire Me LATIL
BENJAMIN a signé

à PARIS 07
L'AN DEUX MILLE VINGT
LE VINGT ET UN FÉVRIER

